



DROITS CONSO

ACHATS EN LIGNE je trouve moins cher

Il n'y a pas que les opérations commerciales du type French Days ou Black Friday, pour faire des affaires intéressantes en ligne. Les bons plans peuvent se dénicher toute l'année.



Avec près de 82 milliards d'euros de chiffre d'affaires, le e-commerce a encore progressé de 14 % en 2017. 37,5 millions de Français achètent désormais régulièrement en ligne. Alors, autant savoir y trouver les meilleurs plans avant de cliquer.

Faire jouer les réseaux

Vous n'avez pas le temps d'explorer les très nombreux portails marchands ? Laissez les autres le faire pour vous. **Dealabs.com et leschasseursdeprix.com comptent des dizaines de milliers de membres qui partagent les bons plans dénichés sur le net.** Pour les motiver, le site leur reverse une commission si leurs propositions sont « likées » par les autres utilisateurs. Pour être informé, il suffit de s'inscrire sur les listes de diffusion. De quoi faire d'excellentes affaires en cumulant les bons plans, comme cette offre de remboursement de 30 € d'un site marchand, plus un coupon de réduction de 50 € d'une marque de capsules. Le tout à valoir sur une machine à café d'une valeur de 99 €. Soit une économie de plus de 80 %.

Trouver des codes

promo

Les formulaires de commande des boutiques en ligne prévoient une case où vous pouvez inscrire un code promotionnel permettant de bénéficier d'une réduction. **Mais où trouver ces codes ? Sur iGraal (fr.igraal.com), Poulpeo (poulpeo.com), Radins (radins.com)...** Tapez le nom du produit, et vous trouverez des résultats pertinents, le plus souvent des codes qu'une marque ou qu'un distributeur partage sur le net. Il peut également s'agir d'une exclusivité réservée à la communauté d'un portail, comme souvent sur radins.com. Pensez à vérifier la durée de validité des codes – généralement de quelques jours à quelques semaines –, et au-delà du taux promo, comparez les offres : coût de la livraison, offre complémentaire, etc.

Jouer du "cashback"

Cette pratique, qui signifie « remise en argent », consiste à reverser au consommateur une partie du montant de ses achats. Les offres varient de quelques centimes à plusieurs dizaines d'euros, et les propositions les plus élevées sont valables sur une courte durée. Par exemple, 20 € remboursés sur vos achats chez Yves Rocher pendant quinze jours ; 50 € sur votre facture Darty jusqu'au



LES BONS PLANS DES CARTES BANCAIRES

Si vous détenez une Mastercard (@ccess, Gold, Platinum, Business), le site specialsfr.priceless.com rembourse jusqu'à 15 % de vos achats sur 1 200 sites et magasins partenaires. Sur visa.fr, les détenteurs des cartes Premier, Platinum et Infinite peuvent profiter d'un programme bons plans ponctuels (20 % de remise chez sarenza.com dès 80 € d'achats, 20€ offerts chez Sephora...) ou à l'année : de 7 à 15 % de rabais chez Adidas, FnacDarty...

31 décembre... Pour en bénéficier, il faut simplement s'inscrire sur un site associé à une des boutiques partenaires. Avec 1 800 sites affiliés, Ebuyclub.com est le plus riche. Il permet de toucher de 5 à 20 % de vos

achats à Conforama ; jusqu'à 500 € chez Boulanger ; de 30 à 60 € sur plusieurs rayons des Galeries Lafayette, etc.

S'inviter aux ventes privées

Venteprivee.com, beauteprivee.fr, ventedudiable.com, bricoprive.com, verychic.com, voyageprive.com... Fini le temps où il fallait se faire parrainer ou faire un premier achat pour accéder à un site de ventes privées. **Désormais, tout le monde y a librement accès. Des offres plus vraiment privées, donc, mais qui peuvent néanmoins s'avérer intéressantes.** D'autant que la formule couvre tous les domaines, jusqu'au

voyage et au matériel de bricolage. Côté produits, ces sites proposent essentiellement des modèles de collections d'années antérieures. D'autres, comme showroomprive.com, écoulent aussi leurs propres marques. Les rabais peuvent atteindre 80%, par rapport à un prix de référence dont les sites doivent justifier la réalité. Les ventes les plus intéressantes ne sont ouvertes que pour quelques jours. Les délais de livraison peuvent, en revanche, atteindre plusieurs semaines.

Comparer efficacement

Pour acheter au meilleur prix de l'électroménager, du matériel électronique ou tout autre produit de

grande consommation, **s'inscrire aux alertes d'un bon comparateur permet de ne passer à côté d'aucune offre. Créé par le Groupe LeBonCoin, ledéni.cheur.fr recense 500 000 produits et 1 380 sites marchands**, qui possèdent tous un site en français et font payer en euros. Les prix y sont classés par ordre croissant, et les marques qui reversent des commissions au site n'apparaissent pas forcément en tête : elles sont simplement mises en valeur avec leur logo. Il est possible de comparer les prix « frais de livraison inclus », et l'état du stock du vendeur est actualisé plusieurs fois par jour. •

par Théo Khorixas

2200 € C'EST LA DÉPENSE

200 € C'EST LA DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE QU'UN CONSOMMATEUR FRANÇAIS CONSACRE À SES ACHATS EN LIGNE (2 184 € EN 2016).

21 % C'EST LA PART DES ACHATS EN LIGNE

21 % C'EST LA PART DES ACHATS EN LIGNE EFFECTUÉS SUR DES TERMINAUX MOBILES (16 % EN 2016).

Source : Fevad.

Attention aux pièges

Les fausses bonnes affaires, voire les arnaques fleurissent au moins autant que les bons plans sur le net. Voici quelques traquenards à éviter.

LES BOUTIQUES FANTÔMES

Amazon, eBay..., ces portails hébergent des boutiques en ligne.

Il arrive que de fausses boutiques n'envoient pas les produits achetés. Vérifiez l'identité du vendeur et les conditions générales de vente.

LES ÉCHANTILLONS OFFERTS

Des produits gratuits ou pas chers ? Méfiance. Les sites utilisent les coordonnées de votre carte bancaire pour les frais de port... et vous abonnent à votre insu, pour 20 à 90 € par mois. Lisez les conditions générales de vente avant de craquer.

LES ENCHÈRES AU CLIC

Dans ces systèmes de loterie, chacun surenchérit tant que le compte à rebours défile. Chaque clic coûte de 1 à 5 centimes (prélevés sur une cagnotte qu'il faut au préalable approvisionner). A l'arrivée, il n'y a qu'un gagnant. Les autres ont payé pour rien.

Attention aux pièges

Les fausses bonnes affaires, voire les arnaques fleurissent au moins autant que les bons plans sur le net. Voici quelques traquenards à éviter.

LES BOUTIQUES FANTÔMES
Amazon, eBay... , ces portails hébergent des boutiques en ligne. Il arrive que de fausses boutiques y envoient pas les produits achetés. Vérifiez l'identité du vendeur et les conditions générales de vente.

LES ÉCHANTILLONS OFFERTS
Des produits gratuits ou pas chers? Méfiance. Les sites utilisent les coordonnées de votre carte bancaire pour les frais de port... et vous abonnent à votre insu, pour 20 à 90€ par mois. Lisez les conditions générales de vente avant de craquer.

LES ENCHÈRES AU CLIC
Dans ces systèmes de loterie, chacun surenchérit tant que le compte à rebours défile. Chaque clic coûte de 1 à 5 centimes (prélevés sur une cagnotte qu'il faut au préalable approvisionner). A l'arrivée, il n'y a qu'un gagnant. Les autres ont payé pour rien.

LE CASHBACK PAYANT
Certains sites de cashback proposent des réductions auprès de boutiques en ligne... à condition de souscrire un abonnement payant de 10 à 12€ par mois. C'est autant d'économies en moins...

CASHBACK PAYANT

Certains sites de cashback proposent des réductions auprès de boutiques en ligne... à condition de souscrire un abonnement payant de 10 à 12 € par mois. C'est autant d'économies en moins...

« BÉNÉFICIER DU DÉLAI DE RÉTRACTATION »



Olivier Gayraud,
juriste à l'association
CLCV*

Les sites de ventes privées écoulent des stocks limités.

Vous pourrez donc rarement y échanger un article, le professionnel devra vous rembourser. En Europe, vous disposez de quatorze jours après réception pour renvoyer le produit. Si le site vendeur se situe hors de l'Union européenne, il peut obéir à une réglementation moins protectrice pour le consommateur.



Alexandre Chevallier, directeur de cabinet adjoint à la DGCCRF**

« LA GARANTIE LÉGALE VALABLE DEUX ANS »

Tout produit neuf vendu par un professionnel européen est couvert par la garantie légale de conformité, qui s'applique pendant deux ans à compter de la date de livraison. Le vendeur doit vous proposer le remplacement sans frais du bien défectueux ou sa réparation. Cette garantie est assurée par le vendeur.

